



Chaire sur la Régulation des plateformes numériques et la souveraineté (RPNS) Offre de contrat post-doctoral

Mai 2025

Sommaire de la présentation

1. Présentation du projet
2. Missions du chercheur-e post-doctorant-e
3. Profil

Basé à l'IRENEE, laboratoire de Droit public et Science politique de Université de Lorraine : 13, place Carnot, 54000 Nancy.

Un poste de chercheur-e post-doctorant-e est à pourvoir au sein de l'équipe de recherche IRENEE à Nancy. Il s'agit d'un contrat de 12 mois renouvelable une fois (à compter du 01/09/2025 ou 01/10/2025). Les candidat-e-s doivent être titulaires **d'un doctorat en droit public, de préférence en droit administratif ou droit du numérique**. La rémunération mensuelle (évolutive) est de 2271 euros brut pour un plein temps à laquelle s'ajouteront des frais de missions. Les frais de transport entre le lieu de résidence du-de la chercheur-e post-doctoral-e et la résidence administrative pourront être pris en charge.

1. Présentation du projet

Les géants du numérique (GAFAM) ont pu conquérir, en quelques décennies seulement ou parfois même quelques années, des parts de marché confinant au monopole. Cette situation s'est accentuée avec l'apparition et la structuration des entreprises en plateformes, entendues comme des services d'hébergement qui, à la demande d'un destinataire, stockent et diffusent des informations.

Le rôle tenu par les données dans ce phénomène est central. Celles-ci permettent d'enrichir de manière continue l'offre de services des opérateurs, entraînant également un effet de réseau : la valeur et l'utilité des services proposés augmentent avec le nombre d'utilisateurs.

La Chaire « Régulation des plateformes numériques et souveraineté » entend ainsi évaluer comment l'Union Européenne et les États membres peuvent, d'un point de vue réglementaire, restaurer leur souveraineté sur les plateformes numériques. Ce travail de recherche passe par l'analyse de différents axes complémentaires et non exhaustifs : droit des données à caractère personnel, droit de l'intelligence artificielle ou encore, droit de la concurrence. En effet, le développement des plateformes numériques, susceptible d'affecter durablement les rapports entre États, opérateurs économiques et individus, nécessite de penser les atteintes à la souveraineté dans ses différentes composantes, manifestations ou acceptations.

Outre l'analyse des enjeux juridiques, les recherches menées dans le cadre de la Chaire entendent proposer une approche pluridisciplinaire de la question des plateformes. L'objectif sera en effet de proposer des pistes de réflexion quant aux transformations que celles-ci mettent en œuvre, pistes qui devront nécessairement inclure des approches relevant à la fois de la science politique, de la sociologie, de l'économie ou encore de l'informatique.

Ces approches complémentaires permettront ainsi de mieux comprendre en quoi les plateformes favorisent les mutations du droit, à la fois dans sa forme, mais également dans ses sources. Elles permettront également de montrer en quoi l'Etat tend lui-même à adopter des mécanismes de fonctionnement similaires à ceux de certaines plateformes, dans une perspective de transformation de l'action publique et d'amélioration des services publics.

2. Missions du-de la chercheur-e post-doctoral-e

Le-la post-doctorant-e sera chargé-e d'assister le titulaire de la Chaire dans la réalisation de missions de recherche variées. Il s'agira notamment de participer à la direction scientifique d'un projet portant sur les plateformes numériques et les atteintes à l'ordre public. La personne recrutée aura ainsi vocation à prendre part à l'élaboration d'une journée d'étude ainsi qu'à la direction scientifique des actes issus de cette journée. En outre, il sera attendu de la personne recrutée une production scientifique (articles, notes, *working paper*) en lien avec les thématiques de recherche de la Chaire.

Le-la post-doctorant-e participera également à la mise en œuvre d'un cycle de conférences portant sur différents aspects de la régulation des plateformes numériques (droit européen, droit administratif, droit de la concurrence). De manière plus générale, la personne recrutée participera à l'animation scientifique de la Chaire.

3. Profil

Le-la candidat-e doit être titulaire d'un doctorat en droit public.

Des compétences en droit public du numérique et en droit administratif sont attendues. La maîtrise du cadre juridique relatif à la protection et à la gouvernance des données (RGPD, *Data Act*, *Data Governance Act*, ...) est souhaitée.

Compte tenu du projet, une parfaite maîtrise de la langue française est exigée. La connaissance de l'anglais est vivement souhaitée.

Le-la candidat-e devra faire preuve de rigueur et d'autonomie dans la conduite des recherches.

Mots-clés : numérique, plateformes, régulation, ordre public, droit administratif, encadrement de l'activité des plateformes numériques, espace public.

Les dossiers de candidature sont à adresser par **courrier électronique en précisant dans l'objet « Chaire RPNS »** à Maximilien Lanna (responsable scientifique du projet) : maximilien.lanna@univ-lorraine.fr et à Ludivine Laurent-Starck (ingénieure de recherche au Laboratoire IRENEE) : ludivine.starck@univ-lorraine.fr, entre le **1^{er} mai et le 15 juin**.

Après analyse des dossiers, un entretien pourra être organisé avec les candidats sélectionnés après le **15 juin 2025**.

Documents demandés : CV détaillé, lettre de motivation, rapport de soutenance de thèse, résumé de la thèse, thèse (format pdf), deux publications significatives du candidat (format pdf).

Plus d'informations sur l'IRENEE : <https://irenee.univ-lorraine.fr/fr/presentation>

Plus d'informations sur la Chaire : <https://irenee.univ-lorraine.fr/fr/chaire-rpns>